

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
30

Nombre de votants :
30

Date de convocation :
18 juin 2024

Date d'affichage de la
liste des délibérations :
27 juin 2024

**Objet : Tarification
spéciale pour un
spectacle co-
programmé par la
Saison Culturelle et
l'Association les
Abattoirs**

L'AN deux mille vingt-quatre, le 24 juin le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mmes LAFOND, LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mme NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, VAUGIEN, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
absente

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

Mme Anne VEYLAND, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

QUESTION N° 21

OBJET : Tarification spéciale pour un spectacle co-programmé par la Saison Culturelle et l'Association les Abattoirs

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 5 juin 2024.

Dans le cadre de la Saison Culturelle 2024/2025, le pôle Saison culturelle s'associe à l'Association Les Abattoirs pour une co-programmation d'un spectacle : Symphonie pour Klaxons et essuie-glaces.

Ce partenariat est mis en place afin de diminuer les frais de cessions et annexes et de partager les publics.

Ce spectacle aura lieu le samedi 24 mai 2025 à 18h sur le site des Abattoirs pendant le festival Les Irrépressibles.

Afin de créer une équité entre le public de la Saison Culturelle de la Commune et le public de l'Association Les Abattoirs, il est proposé de s'aligner sur les tarifs pratiqués par l'Association Les Abattoirs lors du festival Les Irrépressibles, à savoir 10 € pour le plein tarif et 8 € pour le tarif réduit.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuvé le tarif plein à 10 € et le tarif réduit à 8 € afin de s'aligner sur les tarifs pratiqués par l'Association Les Abattoirs lors du festival Les Irrépressibles.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 24 juin 2024

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).